

## SEANCE DU 15 janvier 2015

\*\*\*\*\*

L'an deux mille quinze le 15 JANVIER 2015, le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur BIGOT Pierre, Maire

:

**MMES DEACON Margaret, RIDOUARD Valérie, MM BOTTON Daniel, BIGOT Pierre, GAUTRY Jean-Yves, MOINE Serge, LECOINTRE Christian, GIROUARD Germain, PERCEAU Alain, TALBOT Franck LANDRY Laurent**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Valérie RIDOUARD**

**DATE DE CONVOCATION : le 9 janvier 2015**

**COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 23 janvier 2015**

Observations sur le Procès-Verbal de la réunion du 8 décembre 2014 : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le procès-verbal sans observation.

*MONSIEUR LE PRÉSIDENT A OUVERT LA SÉANCE ET EXPOSÉ CE QUI SUIT :*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

### **DEL/CM 2015-01 INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier, émis le 03 décembre 1983 courant par Madame COGNE Corine, comptable du trésor, chargée des fonctions de receveur de la Commune, concernant l'indemnité de conseil pouvant lui être allouée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux décide :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Madame COGNE Corine.

### **OFFRE SUR LA PARCELLE AE 199 -2123 M<sup>2</sup>**

Les membres du Conseil déclinent la proposition de la propriétaire de cette parcelle dont le prix a été jugé trop élevé.

### **DEL/CM 2015-02 CREATION COMMISSION APPEL OFFRE**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer une commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de trois membres titulaires élus par le Conseil municipal en son sein,

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Sont élus à l'unanimité membres titulaires :

Mme Valérie RIDOUARD, M. Jean-Yves GAUTRY, M. Germain GIROUARD

Sont élus à l'unanimité membres suppléants :

## AVANCEMENT DU TRAVAIL DES COMMISSIONS

### ○ Commission I

- Lettre d'information aux habitants mi-février
- Bulletin annuel sur les vieux artisans et commerçants de Marnes

### ○ Commission II

- La commission a reçu 3 réponses concernant la consultation sur le projet : ***sécurisation et mise en valeur de la traversée et des entrées du Bourg de la Commune ainsi que l'aménagement des espaces publics***. L'ouverture des plis se fera en présence de l'architecte de la Communauté de Commune du Thouarsais par la Commission d'Appel d'Offres ; le choix sera proposé à prochaine réunion de Conseil Municipal
- Aménagement devant la Mairie :  
Compte de la configuration des lieux, il a été décidé par la commission d'apporter les modifications à l'avant-projet, initialement établi par le cabinet PARCOURS : définition et aménagement des espaces, revêtement, eaux pluviales, aspect paysagers, autres aménagements.  
Le Conseil approuve ce projet ; prévoir d'enlever les gravats et préparer le sol, la commission III se réunira le lundi 19 janvier 2015 à 18h30.

## PROJETS INVESTISSEMENTS 2015

Le Conseil approuve la réalisation d'un ossuaire d'une valeur de 1040.00 €. Cette somme sera inscrite au budget 2015.

Des devis seront demandés pour un tracteur tondeuse et un nettoyeur haute pression.

## NOMINATION ASSISTANT DE PREVENTION

Monsieur le Maire propose de nommer Mme Laurence LAPERRIERE en qu'assistant de prévention, suivant un arrêté. Et Monsieur le Maire invite le Conseil à désigner un élu référent de l'agent chargé de la mise en œuvre des mesures d'hygiène et sécurité au sein de la commune.

La proposition suivante est adoptée à l'unanimité :

M. Pierre BIGOT qui sera aidé de Mrs Jean-Yves GAUTRY, Serge MOINE, et Franck TALBOT

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Cimetière : Aménager des cases pour trier les déchets

Numérotation au lieu-dit Moulin Neuf

Des habitants se plaignent des nuisances causées par les chiens : lettres aux propriétaires.

Revoir les trous sur les chemins et chaussées

Un panneau fabriqué par le CRENPC (Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou Charentes) sera livré demain pour être installé sur le site de la Carrière de Sous les Monts.

***Prochaine réunion 9 février 2015***

***Fin de Séance 10H 20.***

-

Le secrétaire

Le Maire,